L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 21 SEPTEMBRE 1886

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Du 1er Octobre, une agréable maison basse. No. 284 rue Bourgogne, ayant une grande cour et jardin. S'adresser rue Esplanade. No. 33 19sept—1sept

A louer—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à Le Lacomagne, 87 Decatur. Occupation le 1er octobre. 14oct.

A LOUER—Une résidence, 219 rue des Remparts entre Dumaine et St. Philippe, neuve, en bois et à deux étages, ayant tous les comforts pour une famille. Elle est située dans un voisinage agréable, et à proximité de trois lignes de chemins de fer. S'adresser à Roy, 6 O'Connor, 17 rue Carondelet. 14sept—1er

A VENDRE.

A vendre—Une épicerie. S'adresser sur les lieux, au coin des rues Bayou et Tremé ou chez P. Larroux, 238 Remparts, côté Nord. 16sept—6f

A VENDRE des pianos à $40 et $60. Payables $3 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 27août

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons à domicile. Elles enseignent, au choix, les enfants, à domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magazine et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

UN MÉNAGE FRANÇAIS désire se placer, le mari comme cocher, et la femme comme cuisinière ou femme de chambre. S'adresser à DÉPRAZ, No 25 rue Toulouse. 21 sept—2f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir en aide et nous donneront son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Eliza Garvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,579—Division C. —A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura B. Davidson administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16sept—18,21,25.

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,090—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Raymond, veuve de James Pifferer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

12sept—12,16,21.

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,682—Division E. —Attendu que Mme Veuve Alexander F. Lewis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander F. Lewis, décédé intestat; avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18 sept—18,22,26

Levy Bros et Adolph et Isaac Levy vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 18 088—Division A.— Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Bros et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—15 19 24

Bennell & Lafaye vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,935—Division E.— Avis est par le présent donné aux créanciers de Lafaye & Bennell, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred G. Byrd, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit syndic provisoire ne serait pas déchargé de toute responsabilité, et sa caution cancelée.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

12 Sept—12,16,21

Succession de George Rehkopf

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,677—Division C.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve George Rehkopf, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—15,19,24.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Veuve Paul Bée contre John Vidal.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8,323—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, 2 vitrines, 1 cheval gris, 1 wagon, 1 jeu de harnais, 1 lot divers, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,

Constable de la Deuxième Cour de Cité.

19sept—19 24 29

James H. Maloney contre Annie E. Carr.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No. 7770 et 7771—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face du mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,

Constable Deuxième Cour de Cité.

11 sept—11 16 21

Stephen Cain vs Mr Lang.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 11,203—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,

Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

10 sept—10—16—21.

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Nouvelle Importation de

JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,

Qualité Supérieure.

Toiles Cirées,

Corticines Anglaises,

Stores,

RIDEAUX

De Madras, de Crète et de Dentelles.

Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.

TAPIS

A Prix Réduits.

15avril—1 an.

GROS LOT

$75.000

LA SL

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit		6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit		2,250
1,967 Lots ou montant à		$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Envoyez l'argent par Postal Notes, Express Order, chèque de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées, l'Express a des frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New-Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	00

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où en lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES — 73

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo —No. 1649—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend décédée, comme héritier de la dite succession, étant en partie sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à la loi et tels qu'indiqués dans les archives de la dite succession pour la somme de $600 net, 75 et se composant confirmément au dit inventaire et propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $800, 40 meubles au local No. 40 rue Bienville, $3,200 35, comptant $2,624 15, bijoux $3,942 50, réclamation $282 75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bienville, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Communes, Bienville, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds de façade sur la rue Bienville et 120 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur la lettre "B" du même plan, mesurant 5 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan de J. A. D'Hemecourt, arpenteur, en date du 6 juillet 1882, et un acte passé par devant N. Maguet, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000 comprenant avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'île bornée par les rues Conti, Carondelet, Bienville et Canal, désignés comme lots Nos 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet, une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée de usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée, estimés à $45,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Gravier, Commerce, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par C. F. Zeringue, voyer, en date du 24 janvier 1853 et mesurant, au pied administratif, 29 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 150 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $4,000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend—comme ayant hérité de cette succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18sept—18 25—oct2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

Par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans

—DE—

TOUT LE CONTENU

Du local situé au No 15 rue Bourgogne,

Dans le Deuxième District de cette ville

comprenant

Deux beaux ameublements de salon incrustés or et ébène, glaces pareilles glaces pareilles, miroirs, tres grandes, en or et en ébène, 1 trumeau en ébène, un magnifique ameublement de chambre en bois de noyer, six beaux ameublements de chambre en noyer avec miroirs à glaces à tous les ameublements. Très bel ameublement pour corridor, armoires, pour chaises à manger, beaux tapis, draperies, 25 paires de rideaux dentelles et divers autres articles trop longs à énumérer.

Le tout presque neuf.

Aussi une paire de bracelets en or et un médaillon ornés de diamants

Succession de Nellie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,603—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 septembre 1886 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, au lieu et à l'endroit ci-après désignés, le MERCREDI 29 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout et séparément tout le contenu, meubles, effets mobiliers, et autres, trouvés au local No 15 rue Bourgogne entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville.

D'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 sept—18 22 25 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Bell, tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,205—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix neuf, d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, le dix sept janvier 1878, déposé pour qu'on en y réfère au bureau de C. Boudousquie, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, soixante-douze, trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance, entre les rues Lesseps et Gentilly, sur un profondeur de quatre-vingt dix huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt piastres actions, une action ayant été prise afin de constituer un stock complètement conformément à un acte de la Législature de cet Etat, intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions complètement.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour payer le pro de capital du plaignant actuellement dû, à savoir: Deux cent vingt-cinq piastres avec 30 0/0 d'intérêt, à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 30 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur deuxe piastres 50 cents du 1er juillet 1877, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1882, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur sera tenu de payer le solde du capital, ainsi de garantir le montant qui sera dû sur les actions, à savoir: La somme de deux mille piastres, (2,000 00). Plus quatre-vingt piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque, ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété restera spécialement hypothéquée, et la balance, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 août—20,27—8,10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs Wm B. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lafayette, Deuxième District de cette ville, et plus amplement décrit dans la pétition de M. Asbury, borné par les rues Readon (ci devant Second), Lopez (ci devant Tivoliéne), Esplanade et Washington, mesurant 50 pieds de face et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à venue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant le même propriété que le défendeur lui a acquise par achat de P. A. Bacas, suivant qu'il appert par un acte passé par devant Eusèbe Bonny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 sept—14 21 28—7 14 10 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Castell, P. B. Wills Jr., administrateur, vs. Andrew O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle-Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit: Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et-un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Sergi, et déposé comme le numéro trente dans la livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds en façade à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et une demi ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, suivant qu'il appert par un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1886, titre enregistré au livre 123, fol. 26 du bureau des hypothèques.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24août—24 31 sept7 14 21 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Graser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par la lettre A du Lot No. quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny, veuve de F. F. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémécourt daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans le bureau de Bellin Magner, notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt douze) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle désignée dans le même district et lot consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le plan susdit par la lettre "B" du même lot mesurant quarante-deux et ayant, en mesure américaine, vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions (réduites à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette privilégiée et hypothécaire à savoir:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bourbon, Frenat, Hospital et le Chemin du Bayou, décrit par la lettre A d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par F. Sergi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Aug. Ant. notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magasin double construit de logis avec mitoyen ayant en tout quelque cinq chambres au rez-de-chaussée et chambres dans l'étage, situé sur bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieu d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et lieu que la propriété décrite ci-dessus, et adjointe à celle-ci, désigné par la lettre B sur ledit plan susdit et mesurant ci-dessus et mesurant d'après cela, et en mesure américaine 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; les acquéreurs assumeront la dette de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente passé devant Aug. Ant. Dominguez, notaire.

15sept—15,18,25—oct2 9 16

Mentesline vide, meubles de bureau etc.

P. Duffour vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 18,404.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—MERCREDI, 22 septembre 1886, à 11 heures a. m. il sera vendu dans l'affaire ci-dessus, au Mr. Pierre Duffour, Boulanger et Decateur en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite honorable cour Divisionnaire, actuellement absent en congé.

Un grand assortiment de meubles vides, meubles de bureau etc. etc.

Conditions comptant. 19 Sept—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisieme District.

Succession de Valery Montin et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans—Division A—No 17,133

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et la Natchez Alley en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé, en date du 14 septembre 1886, pour le compte de la succession, les propriétés décrites ci après, à savoir:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bourbon, Frenat, Hospital et le Chemin du Bayou, décrit par la lettre A d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par F. Sergi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Aug. Ant. notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magasin double construit de logis avec mitoyen ayant en tout quelque cinq chambres au rez-de-chaussée et chambres dans l'étage, situé sur bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieu d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et lieu que la propriété décrite ci-dessus, et adjointe à celle-ci, désigné par la lettre B sur ledit plan susdit et mesurant ci-dessus et mesurant d'après cela, et en mesure américaine 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; les acquéreurs assumeront la dette de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente passé devant Aug. Ant. Dominguez, notaire.

15sept—15,18,25—oct2 9 16

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle-Orléans, le tiers jour du mois de septembre 1884 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxe du second district du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, adjugé à Camille E. Girardey le pétition suivante, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey a soumis au Percepteur de taxe ci-dessus mentionné, une pétition à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2170, 2271, 2272 et 2273 de la loi de 1870 approuvée le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Ordonne, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, et tous autres qui elles en ont droit titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments taxes, demandes, mises, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en sa qualité de l'acquéreur ou autrement déclarante ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques les raisons pour lesquelles les ventes susdites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-huit dollars et que le dit prix a été payé comptant par le dit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120 page 496 et livre 122 page 955, trente terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la carré 452, bornée par les rues La Salle, Deuxième Rendon et Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement et formant ensemble deux pieds quatre pouces et quatre lignes de façade rue du Canal étant tout la même façade du carré rue du Canal sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan et de semblable profondeur et façade une année.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 15 septembre 1886, signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, sous Greffier.

Copie exacte.

JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.

17 sept—24,Oct 1,8,15,18.

GRANDS BOUCHONS.

Bottes.

3 Tabouptechas et Valmon.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Hôtelme.
9 Prytanée et Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasins et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Carondelet.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippew